Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération
n°71 -2026
Point 5.11.6

Point 5.11.6 de l'ordre du jour
Désignation des lauréats de l'AAP Investissement pédagogique CFVU 2026

EXPOSE DES MOTIFS :

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg dispose d'une enveloppe affectée par le budget de l'Université de Strasbourg à la CFVU, à l'investissement et à l'équipement pédagogiques des unités de formation.

Pour l'appel à projet Investissements CFVU 2026, la Commission a approuvé le cahier des charges le 7 octobre 2025. Le montant alloué pour 2026 est de trois cent mille euros. Pour rappel, seules les dépenses considérées comme de l'investissement pédagogique peuvent être financées par cet appel à projets. Les demandes relatives à des dépenses de fonctionnement, ainsi que les dossiers ne répondant pas au cahier des charges, ont été écartés.

La commission ad-hoc, s'est réunie le 5 mars 2026, sur convocation de sa présidente, la Vice-Présidente Formation afin de faire une proposition de répartition de cette somme en fonction du cahier des charges, des remarques des services d'appui et des réponses des composantes de l'Université.

Cette année, 15 composantes ont déposé des dossiers, et 36 projets ont été instruits.

La somme totale de 312 424€ a été répartie entre les différents projets.
Le détail de la répartition des fonds se trouve dans le tableau en annexe.

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 31 voix pour.

Note : Après re-vérification des documents par la DFi, une coquille a été relevée dans le tableur excel : une des cases n'avait pas été prise en compte dans le calcul de la somme globale à cause d'un mauvais formatage de la cellule.

Le montant final attribué dans le cadre de cet AAP est donc bien de 312 424€, comme calculé par la DFi, et non de 304 261€ comme ce qui avait été voté en CFVU le 17 mars. Néanmoins, l'excédent de 12 424€ pourra être compensé par les reliquats d'autres AAP portés par la MIPS.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la désignation des lauréats de l'AAP Investissement pédagogique CFVU 2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :
- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

Composante/service		Total du projet	Somme demandée	Somme éligible	Repartition commission ad-hoc	Remarques	Somme obtenue en 2025	Somme obtenue en 2024	Somme obtenue en 2023	Somme obtenue en 2022	Somme obtenue en 2021	Somme obtenue en 2020 (AAP1 + AAP2)	Somme obtenue en 2019
ART	Projet 1	28772	20140	20140	20140		7530	28184	34792	/	16088	17000 + 8695	4273
Chimie	projet 1	9526	6668	6668	6668		43638	25369	/	27368	17720	34000 + 8650	25351
	projet 2	2002	1401	1401	1401								
	projet 3	4941	3549	3549									
	projet 4	2112	1478	1478									
	projet 5	7182	5027	5027									
	projet 6	2464	1726	1726									
	projet 7	3868	2707	2707									
CUEJ	projet 1	35656	27000	27000	27000		39606	40728	29058	53000	20223 + 17500 (rallonge)	21500 + 11975	14117
	projet 2	3839	3839	3839									
	projet 3	8100	8100	8100									
Droit	Projet 1	88614	62614	42821	42821	La partie mobilier du devis n'est pas éligible car il ne s'agit pas de dépenses d'investissement	6700	0	39885	34162	59064	49250	19412
	Projet 2	43698	30698	30 588		Le cofinancement a été ajusté pour atteindre les 30%							
	Projet 3	9224	6524	6524									
	Projet 4	228167	160167	160167									
EOST	Projet 1	72668	50868	38022	38 022	l'intervention d'un menuisier, d'un électricien et une partie du mobilier ne sont pas considérés comme des dépenses d'investissement	15418	0	10780	38656	21981	4700	22325
ESBS	Projet 1	58561	45000	40993	40993	Le cofinancement a été ajusté pour atteindre les 30%	/	0	58000	/	13227	5500 + 3600	/
Géographie	Projet 1	11661	8 162,74	8 162,74	8163		0	15178	24613	9569	14276	23000 + 3700	27779
INSPE	projet 1	4289	4289	4289	4289		0	/	/	/	/	9825	24514
IUT Pasteur	Projet 1	69288	48502	48502	48502		27774	0	33600	18960	53900	7400	42000
IUT Schuman	Projet 1	35957	29670	0		Travaux et mobiliers non éligibles	7488	42223	16767	15400	/	9000 + 13092	35344
Langues	Projet 1	22804	15962	15962	15962		35743	22600	65599	56635	44383	18500 + 23640	56000
	Projet 2	16074	11252	11252									
	Projet 3	33409	23386	3421		Mobilier non éligible							
	Projet 4	38960	27272	27272									
	Projet 5	36562	25593	0									
	Projet 5 bis	25805	18063	18063									
	Projet 6	24111	16878	16878									
Médecine	Projet 1	16280	11280	11280	11280		25854	44188	0	57929	/	9000	0
	Projet 2	12850	8850	8850									
Sport	Projet 1	8125	8125	8125	8125		46784	37238	24768	20375	10804	9500 + 10075	/
TPS	Projet 1	31548	22048	22048	22048		41280	38308	36058	20289	29324 + 5202,4 (rallonge)	26500 + 7327	31277
	Projet 2	34290	23790	23790									

Sciences de la Vie	Projet 1	30247	20247	17010	17010	Mobilier non éligible	10373	49418	26657	30853	11693	27500 + 16250	28000
	Projet 2	58526	40969	32477		Microscopes ont un prix unitaire <800 : considéré comme du fonctionnement							
	Projet 3	7164	5015	5015									
	Projet 4	18144	12701	0		travaux relevant de l'entretien sur crédits de fonctionnement et non d'investissement							
TOTAL		1119682	793337	644399	312424								

CFVU - Investissement Formation 2026

Projets retenus par la commission ad-hoc

ARTS

Projet 1 – [Rééquipement den poste informatiques de ma salle 104 du Palais U] – [20140,47 ***€]*** (total du projet= 28772,10 €)

Effectif concerné : Licence 2 et 3 de la fac des arts, M1 et M2 Arts plastiques (850 étudiants)

Actions :

- Achat de 21 PC pour remplacer les MAC vieillissants

Devis : HP

Co-financement : OUI - 8631,63€

CHIMIE

Projet 1 – [Spectromètres UV] – [6667,92€] (total du projet= 9525,6 €)

Effectif concerné : environ 700 étudiants

Actions :

- Achat de nouveaux spectrophotomètres visible

Devis : Avantor sciences central

Co-financement : OUI – 2857,68€

Projet 2 – Caractérisations physiques – 1401,12€ *(total = 2001,6€)*

Effectif concerné : environ 300 étudiants

Actions :

- Achat de 2 bancs Kofler

Devis : Sodipro

Cofinancement : OUI – 600.48€

CUEJ

Projet 1 – [Modernisation du studio TV] – [somme demandée 27000€] (total du projet= 38655,6 €)

Effectif concerné : 120 étudiants

Actions :

- Achat de 3 cameras 4K + installation

Devis : Manganelli technology

Co-financement : OUI – 11655,6 €

Droit

Projet 1 – [équipement audio-visuel et mobilier des 7 nouvelles salles d'enseignement] – [62 614 €] (total du projet= 88614 €)

Effectif concerné : toutes les formations de la faculté (5500)

Actions :

- Achat d'équipement Audio-visuel et de mobilier

Devis : Ugap, Vidélio

Co-financement : OUI - 26000 €

Remarque : La partie mobilier du devis n'est pas éligible car il ne s'agit pas de dépenses d'investissement

EOST

Projet 1 – [Aménagement des salles de formation du premier étage du bâtiment Géologie] – [50 867,56€] (total du projet= 72667,56 €)

Effectif concerné : 140 étudiants

Actions :

- remise en état du mobilier stocké par un menuisier
- mobilier pour les salles d'enseignement (tableaux, tables, tabourets, chaises)
- mise à disposition d'un électricien pour l'ensemble des raccordements (pour une semaine)
- installation de paillasses humides et sèche
- installation de système de vidéoprojection dans les salles d'enseignement,

Devis : UGAP, SPIE, ILM, Sainte Madelaine

Co-financement : OUI - 21800 €

Remarque : l'intervention d'un menuisier, d'un électricien et une partie du mobilier ne sont pas considérés comme des dépenses d'investissement

ESBS

Projet 1 – [Acquisition d'un système de chromatographie liquide automatisé pour la purification de protéine] – [45000 €] (total du projet= 58561 €)

Effectif concerné : environ 160 étudiants

Actions :

- Achat d'un système de purification de protéines

Devis : Cytiva

Co-financement : OUI - 13561 €

Remarque : Le cofinancement a été ajusté pour atteindre les 30%

Géographie

Projet 1 – [Renouvellement de l'équipement informatique d'une salle d'enseignement] – [8 162,74€] (total du projet= 11 661,05 €)

Effectif concerné : Environ 440 étudiants

Actions :

- Achat de 17 postes informatiques

Devis : HP

Co-financement : OUI - 3498,31 €

INSPE

Projet 1 – [Acquisition de matériel de réalité virtuelle (VR) et d'environnent 3D à destination des étudiants et enseignants] – [4289,34€] (total du projet= 4289,34€)

Effectif concerné : environ 370 étudiants

Actions :

- Achat de 4 caméras et casques de réalité virtuelle

Devis : Econocom, E.S.I.

Co-financement : NON

IUT Louis Pasteur

Projet 1 – [Tour d'apprentissage] – [48 502 €] (total du projet= 69 288 €)

Effectif concerné : Environ 310 étudiants

Actions :

- Remplacement d'un tour conventionnel

Devis : Haas Factory Outlet

Co-financement : OUI - 20 786 €

Langues

Projet 1 – [Jouvence informatique du laboratoire de langues (salle 215) - Pangloss] – [15 962€] (total du projet= 22 804 €)

Effectif concerné : 750 étudiants

Actions :

- Achat de 26 postes informatiques

Devis : E.S.I. , HP

Co-financement : OUI - 6 842€

Médecine

Projet 1 – [Equipement audiovisuel pour la salle de TP d'anatomie] – [11280€] (total du projet= 16280 €)

Effectif concerné : l'ensemble des étudiants de la faculté

Actions :

- Jouvence du matériel audiovisuel de la salle de tp d'anatomie

Devis : Manganelli

Co-financement : OUI - 5000€

Sport

Projet 1 –« Développer l'analyse de pratique via un outil d'autoscopie automatique à partir de l'IA » – [8125,20 €] (total du projet= 8125,20 €)

Effectif concerné : environ 800

Actions :

- achat de 2 robots PIX4TEAM avec 2 caméras

Devis : Move'N See

Co-financement : NON

Telecom Physique

Projet 1 – [Plateforme expérimentale « Stabilisation laser par absorption saturée »] – 22 048,49 € (total du projet= 31548,49 €)

Effectif concerné : environ 205 étudiants

Actions :

- Acquisition d'une seconde plateforme dédiée aux Sciences et Technologies Quantiques

Devis : AA OPTO-ELECTRONIC, THORLABS, TOPTICA

Co-financement : OUI - 9500€

Vie

Projet 1 – [salles d'enseignement à l'institut de géologie] – [20247€] (total du projet= 30247 €)

Effectif concerné : environ 1750 étudiants

Actions :

- Equipement de 3 salles en mobilier et système de vidéoprojetction

Devis : UGAP, DNum

Co-financement : OUI - 10000€

Remarque : Mobilier non éligible

Projets non retenus par la commission ad-hoc

CHIMIE

Projet 3 – Dégazeur HPLC – 3548,99€ *(total = 4941,42€)*
Effectif concerné : 500
Actions :
- Remplacement d'un dégazeur HPLC sur un appareil de chromatographie liquide

Devis : Cil
Cofinancement : OUI – 1392,43€

Projet 4 – Balances de précision – 1478,4€ *(total = 2112€)*
Effectif concerné : Entre 140 à 160 étudiants
Actions :
- Remplacement d'appareils de mesures de balances de précision

Devis : Jeulin
Cofinancement : OUI – 633,6€

Projet 5 – Electrode – 5027,4€ *(total = 7182€)*
Effectif concerné : 150 étudiants environ
Actions :
- Achat d'une Electrode tournante

Devis : Jeulin
Cofinancement : OUI – 2154,6€

Projet 6 – Banc Koffler – 1726,36€ *(total = 2463,76€)*
Effectif concerné : Entre 140 à 160 étudiants
Actions :
- Remplacement d'appareils de mesures d'un appareil de mesure d'une température de fusion

Devis : Grosseron
Cofinancement : OUI – 737,13€

Projet 7 – Colonne acide organique – 2707,32€ *(total = 3867,6€)*
Effectif concerné : 180
Actions :
- Achat d'une colonne pour la chromatographie ionique permettant la séparation des espèces cationique et des acides organiques

Devis : Metrohm
Cofinancement : OUI – 1160,28€

CUEJ

Projet 2 – Installation d'un vidéoprojecteur dans une salle presse écrite et multimédia – 3838,8€ *(total =3838,8€)*
Effectif concerné : 220 étudiants
Actions :
- Achat d'un vidéo-projecteur

Devis : Manganelli technology
Cofinancement : non

Projet 3 – Achat de 4 caméras semi-professionnelles – 8100,32€ *(total = 8100,32€)*
Effectif concerné : 120 étudiants
Actions :
- Achat de 4 caméras semi-professionnelles

Devis : Vidéo plus
Cofinancement : non

Droit

Projet 2 – jouvence de 5 petites salles du 3ème étage et du sous-sol – 30 698 € *(total = 43698€)*
Effectif concerné : toutes les formations de la faculté (5500)
Actions :
- Achat d'équipement Audio-visuel et de mobilier

Devis : Vidélio
Cofinancement : OUI – 13000€
Remarque : Le cofinancement a été ajusté pour atteindre les 30%

Projet 3 – jouvence de l'amphithéâtre Carré de Malberg – 6 523,94€ *(total = 9223,94€)*
Effectif concerné : toutes les formations de la faculté (5500)
Actions :
- Fourniture d'un rack professionnel permettant de déporter le matériel de sélection vidéo ainsi que l'automate actuellement présents dans la chaire

Devis : Kardham Digital
Cofinancement : OUI – 2700€

Projet 4 – création de la salle d'audience et de plaidoirie –160 167 € *(total = 228 167€)*
Effectif concerné : toutes les formations de la faculté (5500)
Actions :
- Achat d'équipements audio-visuel
- Réaménagement de la salle

Devis : Kardham Digital
Cofinancement : OUI – 68000€

IUT Robert Schuman

Projet 1 – [Renouvellement du laboratoire de langues de l'IUT Robert Schuman] – [29 669,84 €] (total du projet= 35956,92 €)
Effectif concerné : Tous les étudiants de l'IUT
Actions :
- Travaux dans la salle et achat de mobilier

Devis : Ugap
Co-financement : OUI – 6287,08€
Remarque : travaux et mobiliers non éligibles

Langues

Projet 2 – Jouvence audiovisuelle 4 salles de cours du Pangloss – 11 252 € *(total = 16 074 €)*
Effectif concerné : 750 étudiants
Actions :
- Achat de 4 vidéoprojecteurs

Devis : Vidélio
Cofinancement : OUI –4 822 €

Projet 3 – Restructuration des espaces du Centre de langues Lansad du Pôle API –23 386 € *(total = 33 409€)*
Effectif concerné : Environ 1300 étudiants
Actions :
- Achat d'un grand écran Samsung flip de 65 pouces avec son pied mobile.
- Achat d'un petit écran Samsung flip de 55 pouces avec son pied mobile.
- Achat de 20 Tables rabattables sur roulettes
- Achat de 80 chaises pliantes (à roulettes)
- Achat de 2 Cloisons acoustiques

Devis : UGAP, Deya, vidéo plus (attention 2 devis différents pour le même équipement)
Cofinancement : OUI – 10 023€
Remarque : mobilier non éligible

Projet 4 – Création Salle informatique certification – 27 272€ *(total =38 960 €)*
Effectif concerné : plus de 2200 étudiants
Actions :
- Installation de prises réseaux
- Achat de poste informatiques, casques et webcam

Devis : E.S.I., HP, Cegelec
Cofinancement : OUI – 11 688€

Projet 5 – Jouvence Informatique Bruxelles – Pangloss (IRIUS) –25 593€ ou 18063€ *(total = 36562€ / 25805€)*
Effectif concerné : Environ 120 étudiants
Actions :
- Achat de 17 MAC

Ou
- Achat de 17 postes Windows

Devis : Econocom, Ugap
Cofinancement :OUI – 10969€ / 7742€
Remarque : la faculté laisse le choix entre deux options : soit remplacement par des MAC, soit par des PC

Projet 6 – Création de 2 nouvelles salles de cours - 4313 -4316 - Patio– 16878€ *(total = 24111€)*
Effectif concerné : tous les étudiants de la faculté
Actions :
- équipement audiovisuel et informatique de 2 salles : vidéoprojecteur, écran de projection, tableau blanc, pc enseignant résident, câblage audiovisuel.

Devis : HP, Vidélio
Cofinancement : OUI – 7233€

Médecine

Projet 2 – Diversité et inclusion – 8850€ *(total = 12850€)*
Effectif concerné : plus de 1000 étudiants
Actions :
- Achat de dispositifs (masques, torses, …) permettant de changer l'apparence des mannequins de simulation

Devis : Free-med
Cofinancement : OUI – 4000€

Telecom Physique

Projet 2 – FabLab Optique – 23 789,56€ *(total = 34 289,56€)*
Effectif concerné : environ 300 étudiants
Actions :
- Achat de divers équipements photoniques

Devis : Thorlab
Cofinancement : OUI – 10500€

Vie

Projet 2 – MSEB – 40 968,55€ *(total = 58525,55€)*
Effectif concerné : 1235 étudiants
Actions :
- Achat de materiel de TP (biologie) : microscopes, agitateurs orbitals, bains marie, lecteur de microplaques …)

Devis : Dutscher, UGAP, Savilec, BMG Labtech
Cofinancement : OUI – 17557€

Remarque : Microscopes ont un prix unitaire <800€ : considéré comme du fonctionnement

Projet 3 – TP microbiologie – 5 015,4€ *(total = 7164,4€)*

Effectif concerné : 550 étudiants

Actions :

- Achat d'un osmoseur

Devis : Véolia

Cofinancement : OUI – 2149€

Projet 4 – Jardin – 12 701€ *(total = 18144€)*

Effectif concerné : 1248 étudiants

Actions :

- Rénovation d'une parcelle de l'école de Botanique

Devis : Thierry Muller

Cofinancement : OUI – 5443€

Remarque : travaux relevant de l'entretien sur crédits de fonctionnement et non d'investissement

Commission de la **formation**
et de la **vie universitaire** | **CFVU**
de l' **Université** de Strasbourg

Cahier des charges pour l'appel à projet 2026 Investissements formation CFVU

Le budget 2026 de l'Université de Strasbourg a affecté la somme de **300 000 euros** à l'aide, apportée par la CFVU, à l'investissement et à l'équipement pédagogiques des unités de formation. La vice-présidente Formation et parcours de réussite propose de la distribuer selon les lignes qui suivent.

Objectif de l'appel à projet : il est proposé que le soutien permette aux composantes d'acheter des matériels coûteux, de rénover des espaces d'enseignement, de s'équiper en matériel pédagogique, pouvant ou non être numérique (ordinateurs, systèmes de vidéo-projection, tableaux interactifs, systèmes d'enregistrement vidéo ou audio…).

Les dépenses doivent relever de l'investissement et non du fonctionnement.

- Sont considérées comme des dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 800€ HT.
- Les dépenses de matériel informatique et les postes téléphoniques relèvent de l'investissement dès le premier euro.
- Dans le cadre de la rénovation d'une salle, en raison de la notion complexe de « lot », les porteurs de projets des unités de formation devront se rapprocher de leur gestionnaire financier pour vérifier que les dépenses envisagées pour l'acquisition des biens relèvent de l'investissement. Pour plus de détails, la délibération du CA concernant la classification des entrées de biens à l'inventaire comptable est annexée.
- Les demandes concernant le renouvellement/l'achat de matériel à destination des enseignants ne seront pas considérées comme éligible.

Cahier des charges pour l'appel à projet 2026 Investissements CFVU

L'appel à projet est à destination des composantes de l'Université ainsi que des services pour les projets en lien avec la formation et les étudiants.
Une réserve prudentielle sera prévue afin de faire face aux aléas.

Critères de sélection

- La demande de soutien à la CFVU s'élève au minimum à 2 000€ par projet.
- Si la composante remonte plusieurs projets, elle les classe de façon argumentée. Les demandes ex aequo ne sont pas examinées.
- Si la demande de soutien globale d'une composante dépasse 10 000€, la composante – ou des partenaires qu'elle aurait sollicités – contribue à sa demande par un cofinancement d'au moins 30%.
- Les dépenses relèvent de l'investissement, doivent être réalisées sur l'année budgétaire 2026 et être engagées avant le 30 juin 2026.

Observation : il s'agit d'inciter toutes les composantes à envisager la jouvence de leurs équipements pédagogiques, et à mener le plus tôt possible les dépenses nécessaires.

Calendrier de l'appel :

- 07 octobre 2025 : examen du **cahier des charges** en CFVU
- Octobre 2025 : diffusion
- 10 décembre 2025 : date butoir pour la **consultation des services techniques** et d'appui afin de consolider les chiffrages et nécessités du projet
- 08 janvier 2026 : date butoir de **retour** des projets
- Février 2026 : tenue de la **commission ad hoc**
- 17 mars 2026 : examen de la répartition des fonds aux lauréats par la **CFVU**
- 30 juin 2026 : date butoir d'engagement des **dépenses**.
- Septembre 2026 : étude en CFVU de la réorientation des fonds non engagés

Observation : La procédure tient compte de la consultation obligatoire des services techniques lors de l'élaboration des projets, et une date butoir d'engagement des fonds, afin d'inciter les lauréats à réaliser rapidement les projets sélectionnés, et de détecter les difficultés d'exécution à temps pour les résoudre ou s'adapter. La grille de réponse ne devra pas dépasser 2 pages par projet et les montants indiqués devront être TTC.

Composition de la commission ad hoc

- **Deux** élus du collège **A** : Fabrice FAVRET ; Pascal DIDIER
- **Deux** élus du collège **B** : Cyrille BLONDET ; Josefa BLEU
- **Deux** élus du collège **BIATSS** : Caroline CARLOT-SCHMITT ; Bénédicte ELIAS
- **Deux** élus du collège **étudiant** : William CORDONNIER ; Marcelin SITTER

Pour apporter leur conseil à la décision, sont également membres :

- La vice-présidente Formation et parcours de réussite et la vice-présidente déléguée Transformation pédagogique.
- Les représentants des services : Mission investissements d'avenir, Direction générale des services, Direction des études et de la scolarité, Direction des finances, Direction du numérique, Direction des moyens généraux, Direction du patrimoine immobilier, Direction de l'institut de développement et d'innovation pédagogiques

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg a adopté le **cahier des charges de l'appel à projet 2026 Investissements CFVU en séance le 07 octobre 2025.**

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration
Séance du 6 octobre 2015

Délibération n°117-2015
Point 4.3.1

Point 4.3.1 de l'ordre du jour
Mise à jour de l'inventaire comptable

EXPOSE DES MOTIFS :

L'université de Strasbourg réalise cette année le premier inventaire physique de ses biens mobiliers. Notamment mis en œuvre afin de lever la dernière réserve restant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2014, cet inventaire est réalisé dans le cadre d'un marché public conclu avec les sociétés LCA Conseil pour la mission de recensement, et Grant Thornton pour la mission de rapprochement physique et comptable ainsi que pour la conception de procédures de pérennisation de l'inventaire.

Le projet du premier inventaire physique, lancé fin 2014, doit s'achever à la fin de l'exercice 2015. Il comporte deux phases : un recensement des biens mobiliers d'une durée de huit semaines (mai à juin) sur l'ensemble des campus composant l'Unistra d'une part, un rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable d'autre part.

Afin de pérenniser ce premier inventaire physique, l'Unistra doit mettre en place un système de gestion des immobilisations performant qui répond aux normes comptables et d'audit en vigueur.

Les entrées et les sorties de biens immobilisés tout au long de l'année doivent conduire à la mise à jour de l'inventaire physique de l'université.

Ainsi, de nouvelles normes internes sont proposées au Conseil d'Administration de l'Université dans le but de rendre la procédure de gestion des immobilisations et le suivi de l'inventaire plus efficace et surtout pérenne dans le temps.

Règles de gestion des biens mobiliers :

Type de bien	Valeur seuil	Règle d'immobilisation (Inventaire comptable)	Règle de saisie dans SIFAC	Règle Etiquetage (Inventaire physique)	Modalités de suivi / sortie
Biens incorporels* (logiciel, licence ...) -compte 205-	> 800 € HT par article	Immobilisation si durée d'utilisation supérieure à 1 an	Fiche unitaire	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	Lot de valeur > 800 € HT	Immobilisation d'un ensemble de même licence	Fiche par lot pour un même type de licence avec indication des quantités	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	Pas de seuil	Fonctionnement : renouvellement ou la maintenance des licences	n/a	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a
Matériel de transport, véhicule -compte 2182-	Pas de seuil	Immobilisation (y compris remorque, vélo, tondeuse autotractée...)	Fiche unitaire	Etiquetage et saisie du n° d'immatriculation	Suivi par la DALI ou la structure utilisatrice
Mobilier -compte 2184-	> 800 € HT par article	Immobilisation	Fiche unitaire	Dénombrement	Suivi par la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	Dénombrement	n/a

** Les licences concédant uniquement un droit d'usage doivent passer en fonctionnement. Il convient de vérifier le contrat d'usage et de se référer au responsable de composante en cas de doute.*

Type de bien	Valeur seuil	Règle d'immobilisation	Règle de saisie dans SIFAC	Règle Etiquetage (Inventaire physique)	Modalités de suivi / sortie
Matériel informatique -compte 2187-	Dès le premier €	Immobilisation des matériels portables (tablettes, ordinateurs...)	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage et saisie du n° de série	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
		Immobilisation des smartphones	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
		Immobilisation de la téléphonie	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage	Suivi par la DI
		Immobilisation des matériels fixes : PC, vidéoprojecteurs, imprimantes, bornes WiFi, serveurs, équipement réseaux (bornes, commutateur, routeur...) et autres équipements informatiques identifiables.	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage et saisie du n° de série	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
			Fiche unitaire pour l'ensemble des équipements composant un même bien même si les biens sont acquis séparément.	Etiquetage de l'élément principal	Suivi par la structure utilisatrice
			Fonctionnement pour les équipements accessoires (écrans, souris, claviers, câbles, cartes mémoires...) si acquis indépendamment du bien principal.	n/a	Suivi par la structure utilisatrice
Matériel technique acquis hors travaux (climatisation, onduleur, chaudière...) -compte 215-	> 800 € HT par article	Immobilisation en cas de nouveau bien. Il s'agit d'un immeuble par destination car fixé au bâtiment.	n/a	n/a	Suivi par la structure utilisatrice
		Fonctionnement en cas de changement à l'identique.	n/a	Etiquetage (si possible, saisie du n° de série)	Suivi par la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a

Tout autre bien tangible (cas général) -autres comptes-	> 800 € HT par article	Immobilisation	Fiche unitaire par bien corporel	Etiquetage (si possible, saisie du n° de série)	Suivi par la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a
Maintenance / Réparation / Upgrade	Pas de seuil	Immobilisation si et seulement si l'opération augmente la durée de vie du bien mobilier immobilisé ou sa valeur	Fiche accessoire rattachée à la fiche du bien concerné	n/a	Similaire à l'immobilisation principale
Services / Etudes -compte 231 ou 232-	Pas de seuil	Immobilisation si se rapportent à un projet d'investissement (création d'un bien mobilier immobilisé)	Fiche accessoire rattachée à la fiche du bien concerné	n/a	Similaire à l'immobilisation principale

Règles de sortie des immobilisations

Les sorties de biens de l'inventaire physique et comptable sont réalisées dès la survenance du remplacement ou de l'inutilisation du bien.

Elles seront réalisées de la façon suivante :

- Les biens avec étiquette
  La sortie de l'inventaire physique et comptable est réalisée individuellement après déclaration de cession ou mise au rebut par la structure utilisatrice.

- Les biens sans étiquette
  La sortie des biens sans étiquette est réalisée uniquement dans l'inventaire physique de façon individuelle ou par lot, après déclaration de cession ou mise au rebut par la structure utilisatrice.

Une procédure d'inventaire tournant des immobilisations est mise en place pour garantir la réalité et la pérennité de l'inventaire.

Délibération :
Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise à jour de l'inventaire comptable.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Refus de prendre part au vote	0

Destinataires de la décision :
- Monsieur le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg 20 octobre 2015

Le Directeur Général des Services

Frédéric DEHAN